

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Molsheim

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Le centre ville de Molsheim doit être réfléchi et réorganisé pour réduire les déplacements motorisés et faire une place prépondérante aux piétons et cyclistes.*

Il faudra adapter l'ensemble des rues pour que :

- les piétons puissent se déplacer sur des trottoirs larges et réguliers et sans discontinuité ;
- les piétons aient accès à la chaussée en toute sécurité (zone de rencontre) ;
- les cyclistes aient la possibilité de circuler dans toutes les rues dans les deux sens de circulation.

Il faudra ajouter des arceaux pour le stationnement des vélos devant les commerces, administrations, écoles, espaces sportifs ou associatifs...

La municipalité pourra inciter aux déplacements doux ou collectifs par :

- l'aide à l'achat de vélo,
- des campagnes de communication dans les établissements scolaires et auprès des citoyens de la ville,
- la réduction de la circulation autour des écoles,
- la mise en place de navettes entre les quartiers de la ville et le centre.

Action n°2 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Les membres de ce comité seront, entre autres, issus des milieux associatifs concernés par les problématiques de mobilité douce et environnementale.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Mettre le vélo au cœur de la ville.

Donner plus de place aux vélos à proximité des écoles de Molsheim et revoir l'aménagement pour permettre aux piétons et cyclistes des déplacements sécurisés.

Mettre le vélo au cœur du réaménagement du quartier de l'hôpital (rue Jenner et environs) et des nouveaux aménagements urbains (Zich, éventuel écoquartier)

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Cette demande concerne toutes les zones résidentielles sauf les axes de transit.

Action n°5 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°6 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. A proximité de l'école maternelle du centre (rue du Général Streicher) et à proximité de l'école des prés (rue d'Alsace et rue de Provence).

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°7 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les “arrache roue”) dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Place de l’hôtel de ville, place de la liberté, parking de la monnaie, parvis avant le tunnel de la gare (côté ville), au gymnase Hossenlop, à la piscine découverte, devant la Poste, devant l’école maternelle du centre...

Action n°8 :

Anticiper l’interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°9 :

Créer une aide à l’achat d’un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Promouvoir une culture vélo

Action n°10 :

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°11 :

Donner l’exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°12 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l’école.

Action n°13 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Action n°14 :

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : démonstrations, parcours de sécurité routière, mesure des émissions de pollution à proximité des entreprises...